

COMPTE RENDU SUD

CMP BASSMS DU 16 JANVIER 2025

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT

OP : AXESS

Présidence : DGT

DÉCLARATION LIMINAIRE

FO fait lecture d'une déclaration intersyndicale (CGT-SUD-FO) dénonçant l'attitude des employeurs qui refusent de dévoiler quoique ce soit des garanties qu'ils souhaitent inscrire dans la future convention collective : en termes de salaires, de durée de temps de travail mais aussi sur une thématique aussi essentielle que la prévoyance, l'absence de transparence et/ou de mandats clair à leur niveau laisse à penser que le pire est à venir et que les employeurs participent à la ruine des conventions actuelles sans aucune ambition quant aux garanties qu'apporterai la future convention de branche.

La CFDT indique que si elle ne s'est pas associée à la déclaration, elle en partage certains aspects : Pour la CFDT, AXESS doit « sortir du bois » et faire part de ses propositions, en matière de protection sociale, mais aussi en matière de Classification/Rémunération de manière à sortir les négociations du blocage.

1/ APPROBATION DU PV DE LA DERNIÈRE CMP

SUD apporte plusieurs amendements à la rédaction du PV. Ce dernier est approuvé.

2/ POLITIQUE SALARIALE

AXESS rappelle les sujets sur la table avec les différentes augmentations du SMIC, les



mesures Guerini, la transposition de la revalorisation du travail de nuit, des dimanches et jours fériés ainsi que la politique salariale globale. Ce rappel sonne comme un vœu pieu : aussitôt AXESS rappelle qu'elle n'engagera pas sa signature sans garantie de financement... les fameuses « enveloppes ». Aussi, AXESS n'entend pas avancer sur le sujet avant, au mieux la conférence salariale, conférence pour laquelle il n'y a à ce jour aucune date ; SUD rappelle que depuis la dernière augmentation du point dans les conventions collectives, 4 augmentations du SMIC ont été effectives. Faute de revalorisation des salaires dans les différentes conventions de la branche, le nombre de salarié.es infrasmic ne cesse d'y augmenter. Parallèlement, les agents de la fonction publique, ont bénéficiés d'une augmentation via la mesure GUERINI, d'augmentation des indemnités de travail de nuit et jours fériés.

SUD Rappelle avoir fait en octobre une proposition d'accord visant à :

- Répondre à l'injonction du gouvernement de mettre fin aux infra-smic conventionnels
- Transposer la mesure GUERINI, active dans la fonction publique
- Transposer, conformément à la conférence salariale du 28 février 2024, la mesure de revalorisation des indemnités de nuits, dimanches et jours fériés applicables dans la fonction publique

SUD rappelle qu'AXESS n'a pas donné suite à cette proposition, et qu'elle s'était engagée à présenter un projet d'accord avant fin 2024 : SUD dénonce l'immobilisme d'AXESS qui ne tient pas ses engagements et ne répond pas à l'injonction gouvernementale de traiter la situation des infrasmics.

A date, SUD suggère de le faire via la hausse de la valeur du point dans chaque convention infra : c'est le seul mode opératoire qui permette de répondre à ce besoin sans générer d'effet délétère de type tassement de grille.

LA CGT et FO insistent sur le contexte austéritaire et le déplorent, indiquant que dans ce contexte la CCUE ne peut être la solution mais que les urgences doivent être traitées.

Le point politique salariale est d'un vide abyssal, en complet décalage avec les urgences du secteur.



3/ POINT CCUE

La CFDT demande une réactualisation du calendrier de négociation et demande à AXESS de s'engager sur une proposition d'un texte juridiquement opposable avant la prochaine CMP.

AXESS répond que le processus de discussion et de rapprochement des différents projets doit se poursuivre et qu'elle ne peut répondre favorablement à la demande de la CFDT.

Constatant le refus d'AXESS, la CDFT décide de quitter la CMP ;

A la demande des organisations restantes, une suspension de séance est sollicitée : à l'issue de cette dernière, les organisations FO, SUD et CGT souhaitent poursuivre le travail sur les différents projets de classification, avec notamment la nouvelle proposition de FO, et la poursuite de la présentation du travail fait par SUD sur le document d'AXESS.

Pour SUD, la sortie de la CFDT de la séance s'apparente surtout à un coup de communication : il n'est pas question pour SUD de venir contraindre, via une délibération, le calendrier de la négociation de la CCUE là où elle avait défendu pour l'accord du 4 juin un calendrier ni enfermable ni cadnassable.

La négociation se poursuit donc avec la présentation de l'actualisation du projet FO qui précise son architecture conventionnelle puis par les retours de SUD sur le document employeur.

Les thèmes de l'individualisation des salaires (recherché par AXESS via des « critères classants ou ECC) et des garanties d'évolution de carrière pour les salarié.es sont notamment largement abordés.

4/ POINT PRÉVOYANCE

Les organisations syndicales de salarié.es estiment que le GTP prévoyance se déroule à marche forcée, en balayant toutes les négociations dans les champs infra où pourtant la prévoyance a fait l'objet d'un travail de fond avec des garanties satisfaisantes dans plusieurs conventions.



La CGT se questionne sur l'objectif des employeurs en refusant de proroger pour un an les dispositions actuelles et prendre le temps de négocier dans la cadre de la BASSMS une protection sociale de haut niveau.

Ici encore, c'est une ligne rouge pour les 3 organisations syndicales de salarié.es : préserver le droit et les garanties existantes. C'est un préalable incontournable pour poursuivre les travaux sur une prévoyance de branche.

AXESS juge inacceptable que les organisations syndicales demandent l'extension des dispositions de la CC66 à l'ensemble du secteur comme une ligne rouge.

Les organisations syndicales demandent une suspension de séance.

A la reprise, les mandatés d'AXESS indiquent qu'ils vont aller chercher un mandat pour proroger la prévoyance 66 et CHRS...

AXESS apportera des réponses lors de la prochaine CMP Bassms (5 février) si elle peut obtenir un mandat, lors de la CMP 66 CHRS du jeudi 20 Février.

LA CMP SE TERMINE SUR LE SUIVI DE L'ACCORD DU 4 JUIN. Peu de nouvelles sur ce front.

Quelques départements (12 aujourd'hui) se mettent en position de financer cette mesure. AXESS n'a pas de nouvelle de fonds engagés par l'état pour 2025...

POUR SUD : Brahim, Déborah, Karine et Xavier.

Contact : contact@SUDsantesociaux.org

